



Communauté de communes Paimpol-Goëlo
Séance du Conseil Communautaire du 15 avril 2008
Procès verbal de l'élection du Président
et des Vice-présidents et autres membres du bureau

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 42

Présents : 42

Votants : 42

L'an deux mille huit, le quinze avril à dix-huit heures, les délégués de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo, élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis à la Maison du Développement à Plourivo sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

Représentants de la Commune de Paimpol : de CHAISEMARTIN Jean-Yves, MOBUCHON Annie, CALMELS Didier, ARGOUARCH François, LUCAS Georges, DALMARD Soizic CAUDAN Christophe, LE BLEIZ Alain, DERRIEN Nicole, LE MOAL Pierre-Yves, GUILLEMOT André, titulaires ; LE SAULNIER Brigitte, suppléante prenant part au vote ;
GAUDRE Jacqueline, GUILLOU Sandrine, ROSEC Erwan, suppléants

Représentants de la Commune de Ploubazlanec : BREZELLEC Danielle, LE NORMAND Jean-Pierre, BAUD Jean-Pierre, LEURANGUER Guy, PROUET Monique, titulaires ;
CAOUS Michelle, GUEGUENIAT Hélène, suppléantes

Représentants de la Commune de Plouézec : MANGOLD Jacques, COULAU Philippe, GOUELOU-CAPLAT Jacqueline, SIMON Yvon titulaires ; PAGNY Gilles, suppléant prenant part au vote ;
PLOUZIN Dominique suppléant.

Représentants de la Commune de Plourivo : RAOULT Michel, LE TREOU Claude, DANNIC Jean-Yves, BERTHELEME Anne, titulaire ;
RIOU Pascal, ROLLAND Jeanne, suppléants

Représentants de la Commune d'Yvias : GUILLOU Jean-François, DESNEE Christian, NICOLAS Monique, titulaires ;
MENGUY Yvelines, CHANCELET Michel, suppléants

Représentants de la Commune de Kerfot : DELAUNAY Yvon, LE ROY Pierre, VITEL Jean-Claude, titulaires ;
SAMSON RAOUL Caroline, THOMAS David, suppléants

Représentants de la Commune de Lanloup : EVEN Louise-Anne, CONNAN Dominique, REBOURS François, titulaires ;
MENGUY Philippe suppléant

Représentants de la Commune de Lanleff : GOARIN Maurice, LE ROUX Michel, CONNAN Josette, titulaires ;

JANNOT Marc, LE CALVEZ Dominique, suppléants

Représentants de la Commune de Pléhédel : LE PUT Yvon, LE NORMAND Arsène, DAVAINÉ Didier, RIVOAL-LOYARD Sonia, titulaires ;

KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, suppléants.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POCHARD, président, sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et a déclaré installé dans leurs fonctions de conseillers communautaires :

Commune de Lanloup

Titulaires

EVEN Louise-Anne
CONNAN Dominique
REBOURS François

Suppléants

MENGUY Philippe
LE BARS Yannick

Commune de Pléhédel

Titulaires

LE PUT Yvon
LE NORMAND Arsène
DAVAINÉ Didier
RIVOAL-LOYARD Sonia

Suppléants

KERENEUR Yvon
LE CALVEZ Michel

Commune de Ploubazlanec

Titulaires

BREZELLEC Danielle
LE NORMAND Jean-Pierre
BAUD Jean-Pierre
LEURANGUER Guy
PROUET Monique

Suppléants

CAOUS Michelle
GUEGUENIAT Hélène

Commune de Plourivo

Titulaires

RAOULT Michel
LE TREOU Claude
DANNIC Jean-Yves
BERTHELEME Anne

Suppléants

RIOU Pascal
ROLLAND Jeanne

Commune de Lanleff

Titulaires

GOARIN Maurice
LE ROUX Michel
CONNAN Josette

Suppléants

JANNOT Marc
LE CALVEZ Dominique

Commune de Kefot

Titulaires

DELAUNAY Yvon
LE ROY Pierre
VITEL Jean-Claude

Suppléants

SAMSON-RAOUL Caroline
THOMAS David

Commune de Plouézec

Titulaires	Suppléants
MANGOLD Jacques	PAGNY Gilles
COULAU Philippe	PLOUZIN Dominique
GOUELOU-CAPLAT Jacqueline	
LE ROUX Loïc	
SIMON Yvon	

Commune de Yvias

Titulaires	Suppléants
GUILLOU Jean-François	MENGUY Yveline
DESNEE Christian	CHANCELET Michel
NICOLAS Monique	

Commune de Paimpol

Titulaires	Suppléants
de CHAISEMARTIN Jean-Yves	LE SAULNIER Brigitte
MOBUCHON Annie	GAUDRE Jacqueline
CALMELS Didier	GUILLOU Sandrine
ARGOUARCH François	ROSEC Erwan
LE BOHEC Franc	
LUCAS Georges	
DALMARD Soizic	
CAUDAN Christophe	
LE BLEIZ Alain	
DERRIEN Nicole	
LE MOAL Pierre-Yves	
GUILLEMOT André	

(Classement chronologique par ordre d'arrivée des procès-verbaux des délibérations des communes)

Madame Jacqueline GOUELOU-CAPLAT doyenne d'âge parmi les conseillers communautaires a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Yves de CHAISEMARTIN.

Le président explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Nul ne peut être élu président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_42_
	A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	_1_
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_41_
	Majorité absolue (1)	_21_
Ont obtenu	M...GOARIN Maurice..... voix (4)	_22_
	M...DE CHAISEMARTIN Jean-Yves..... voix	_19_
	M..... voix	_
	M..... voix	_
	M..... voix	_

Monsieur Maurice GOARIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. le Président a invité le Conseil communautaire à se déterminer sur le nombre de poste de vice-présidents à pouvoir en précisant que ce nombre ne peut excéder douze. En vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT, « le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci ».

Après délibération, le Conseil communautaire a décidé de porter à huit le nombre de vice-présidents par 41 voix pour et une voix contre (LUCAS Georges).

M. le Président a ensuite procédé à l'élection du 1^{er} vice-président au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_42_
	A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	_1_
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_41_
	Majorité absolue (1)	_21_
Ont obtenu	M...COULAU Philippe..... voix	_16_
	M...DE CHAISEMARTIN Jean-Yves..... voix	_25_
	M..... voix	_
	M..... voix	_
	M..... voix	_

Monsieur Jean-Yves de CHAISEMARTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un vice-président au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

		Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_42_
		A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	_1_
		RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_41_
		Majorité absolue (1)	_21_
Ont obtenu	{	M...LUCAS Georges.....	voix _3_
		M...LE ROY Pierre.....	voix _38_
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _

Monsieur Pierre LE ROY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un vice-président au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

		Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_42_
		A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	_3_
		RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_39_
		Majorité absolue (1)	_20_
Ont obtenu	{	M...CONNAN Dominique.....	voix _38_
		M...LUCAS Georges.....	voix _1_
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _

Monsieur Dominique CONNAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un vice-président au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		_42_
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral		_3_
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		_39_
Majorité absolue (1)		_20_
M...LE PUT Yvon.....	voix	_36_
M...LUCAS Georges.....	voix	_2_
M...GUILLOU Jean-François.....	voix	_1_
M.....	voix	_
M.....	voix	_

Ont obtenu



Monsieur Yvon LE PUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un vice-président au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		_42_
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral		_3_
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		_39_
Majorité absolue (1)		_20_
M...LE NORMAND Jean-Pierre.....	voix	_36_
M...LUCAS Georges.....	voix	_2_
M...GUILLOU Jean-François.....	voix	_1_
M.....	voix	_
M.....	voix	_

Ont obtenu



Monsieur Jean-Pierre LE NORMAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un vice-président au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_42_	
	A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	_ 8_	
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_34_	
	Majorité absolue (1)	_18_	
Ont obtenu	{	M...COULAU Philippe..... voix	_31_
		M...LUCAS Georges..... voix	_ 2_
		M...GUILLOU Jean-François..... voix	_ 1_
		M..... voix	_
		M..... voix	_

Monsieur Philippe COULAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un vice-président au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_42_	
	A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	_ 3_	
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_39_	
	Majorité absolue (1)	_20_	
Ont obtenu	{	M...RAOULT Michel..... voix	_36_
		M...LUCAS Georges..... voix	_ 2_
		M...GUILLOU Jean-François..... voix	_ 1_
		M..... voix	_
		M..... voix	_

Monsieur Michel RAOULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un vice-président au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_42_
	A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	_0_
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_42_
	Majorité absolue (1)	_22_
Ont obtenu	M...DESNEE Christian..... voix	_39_
	M...LUCAS Georges..... voix	_2_
	M...GUILLOU Jean-François..... voix	_1_
	M..... voix	_
	M..... voix	_

Monsieur Christian DESNEE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

Tous les postes de Vice-présidents ayant été pourvus, le Président propose au Conseil communautaire de compléter le bureau de la C.C.P.G. et donne lecture de l'article 4 des statuts de la C.C.P.G.

ARTICLE 4 - Administration de la communauté

Toutes les communes sont représentées au bureau (3 représentants pour la commune de Paimpol, 2 représentants pour les communes de PLOUBAZLANEC, PLOUEZEC, PLOURIVO, 1 représentant pour les communes de KERFOT, LANLEFF, LANLOUP, PLEHEDEL et YVIAS).

M. le Président, compte-tenu des représentants déjà élus au bureau (président et vice-présidents) indique la liste des représentations qu'il reste à désigner soit deux membres pour la Commune de Paimpol et un membre pour les Communes de Ploubazlanec, Plouézec et Plourivo.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un membre du bureau au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

		Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_42_
		A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	_6_
		RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_36_
		Majorité absolue (1)	_19_
Ont obtenu	{	M...ARGOUARCH François.....	voix _36_
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _

Monsieur François ARGOUARCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un membre du bureau au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

		Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_42_
		A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	_15_
		RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_27_
		Majorité absolue (1)	_14_
Ont obtenu	{	M...LUCAS Georges.....	voix _27_
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _
		M.....	voix _ _

Monsieur Georges LUCAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installé.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un membre du bureau au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		_42_
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral		_4_
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		_38_
Majorité absolue (1)		_20_
M...BREZELLEC Danielle.....	voix	_38_
M.....	voix	_ _
M.....	voix	_ _
M.....	voix	_ _
M.....	voix	_ _

Ont obtenu



Madame Danielle BREZELLEC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installée.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un membre du bureau au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

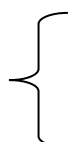
ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		_42_
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral		_8_
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		_34_
Majorité absolue (1)		_18_
M...GOUELOU-CAPALT Jacqueline.....	voix	_34_
M.....	voix	_ _
M.....	voix	_ _
M.....	voix	_ _
M.....	voix	_ _

Ont obtenu



Madame Jacqueline GOUELOU-CAPLAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installée.

M. le Président a ensuite procédé à l'élection d'un membre du bureau au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis un bulletin de vote dans l'urne.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		[42]
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral		[5]
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		[37]
Majorité absolue (1)		[19]
M...DANNIC Jean-Yves.....	voix	[37]
M.....	voix	[]
M.....	voix	[]
M.....	voix	[]
M.....	voix	[]

Ont obtenu



Monsieur Jean-Yves DANNIC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu Vice-président de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et a été immédiatement installée.

Tous les postes de Vice-présidents et de membres du bureau ayant été pourvus, le Président clôture la séance du conseil communautaire.

Certifié conforme,
A Plourivo, le 15 avril 2008

Le Président,
Maurice GOARIN

(1) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Annexe

Composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo au 15 Avril 2008

Nom	Qualité ¹	Commune
GOARIN Maurice	Président	LANLEFF
de CHAISEMARTIN Jean-Yves	1 ^{er} Vice-président	PAIMPOL
LE ROY Pierre	Vice-président	KERFOT
CONNAN Dominique	Vice-président	LANLOUP
LE PUT Yvon	Vice- président	PLEHEDEL
LE NORMAND Jean-Pierre	Vice-président	PLOUBAZLANEC
COULEAU Philippe	Vice-président	PLOUEZEC
RAOULT Michel	Vice-président	PLOURIVO
DESNEE Christian	Vice-président	YVIAS
ARGOARCH François	Membre du bureau	PAIMPOL
LUCAS Georges	Membre du bureau	PAIMPOL
BREZELLEC Danielle	Membre du bureau	PLOUBAZLANEC
GOUELOU-CAPLAT Jacqueline	Membre du bureau	PLOUEZEC
DANNIC Jean-Yves	Membre du bureau	PLOURIVO
BAUD Jean-Pierre	Titulaire	PLOUBAZLANEC
BERTHELEME Anne	Titulaire	PLOURIVO
CALMELS Didier	Titulaire	PAIMPOL
CAUDAN Christophe	Titulaire	PAIMPOL
CONNAN Josette	Titulaire	LANLEFF
DALMARD Soizic	Titulaire	PAIMPOL
DAVAINE Didier	Titulaire	PLEHEDEL
DELAUNAY Yvon	Titulaire	KERFOT
DERRIEN Nicole	Titulaire	PAIMPOL
EVEN Louise-Anne	Titulaire	LANLOUP
GUILLEMOT André	Titulaire	PAIMPOL
GUILLOU Jean-François	Titulaire	YVIAS
LE BLEIZ Alain	Titulaire	PAIMPOL
LE BOHEC France	Titulaire	PAIMPOL
LE MOAL Pierre-Yves	Titulaire	PAIMPOL
LE NORMAND Arsène	Titulaire	PLEHEDEL
LE ROUX Loïc	Titulaire	PLOUEZEC
LE ROUX Michel	Titulaire	LANLEFF
LE TREOU Claude	Titulaire	PLOURIVO
LEURANGUER Guy	Titulaire	PLOUBAZLANEC
MANGOLD Jacques	Titulaire	PLOUEZEC
MOBUCHON Annie	Titulaire	PAIMPOL
NICOLAS Monique	Titulaire	YVIAS
PROUËT Monique	Titulaire	PLOUBAZLANEC
REBOURS François	Titulaire	LANLOUP
RIVOAL-LOYARD Sonia	Titulaire	PLEHEDEL
SIMON Yvon	Titulaire	PLOUEZEC
VITEL Jean-Claude	Titulaire	KERFOT

CAOUS Michelle	Suppléante	PLOUBAZLANEC
CHANCELET Michel	Suppléant	YVIAS
GAUDRE Jacqueline	Suppléante	PAIMPOL
GUEGUENIAT Hélène	Suppléante	PLOUBAZLANEC
GUILLOU Sandrine	Suppléante	PAIMPOL
JANNOT Marc	Suppléant	LANLEFF
KERENEUR Yvon	Suppléant	PLEHEDEL
LE BARS Yannick	Suppléant	LANLOUP
LE CALVEZ Dominique	Suppléante	LANLEFF
LE CALVEZ Michel	Suppléant	PLEHEDEL
LE SAULNIER Brigitte	Suppléante	PAIMPOL
MENGUY Philippe	Suppléant	LANLOUP
MENGUY Yveline	Suppléante	YVIAS
PAGNY Gilles	Suppléant	PLOUEZEC
PLOUZIN Dominique	Suppléante	PLOUEZEC
RIOU Pascal	Suppléant	PLOURIVO
ROLLAND Jeanne	Suppléante	PLOURIVO
ROSEC Erwan	Suppléant	PAIMPOL
SAMSON-RAOUL Caroline	Suppléante	KERFOT
THOMAS David	Suppléant	KERFOT

¹ Président, 1^{er} Vice-président, Vice-président, Titulaire, Suppléant